FG

DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 06 mars 2025

N°25-03-12

Date de la convocation 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six mars

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents:

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjoints – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – M. Joël AUROUZE, M. David CHAUDIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN, Mme Maryline MOUNIER, M. Christophe PIOT et Mme Anne VINSON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER. Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.

Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES. Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.

M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Anne VINSON.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Subvention spectacle de Noël Décembre 2024 - Ecole « Les 4 Vents » à Malmont

Monsieur Le Maire indique que 23 élèves de l'école « Les 4 vents » à Malmont ont participé au spectacle de Noël « Maintes et une fois », en décembre 2024.

Il rappelle que la commune participe à hauteur de 2.50 € par enfant à une séance de cinéma pour les écoles la Communale et Don Bosco, les enfants de l'école de Malmont bénéficient quant à eux de la même participation pour un spectacle.

AR Prefecture

043-214302051-20250306-25_03_12-DE Reçu le 13/03/2025 Publié le 13/03/2025 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE FIXER à 2.50 € par enfant l'aide allouée à la coopérative scolaire qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des 23 élèves, certifié du chef d'établissement soit la somme de 57.50 €.

PRECISE que cette subvention sera mandatée sur l'article 65741 du budget communal sur l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits A Saint-Just-Malmont, le 6 mars 2025

Le Maire, Frédéric GIRODET La secrétaire de séance Mme Emilie MASSARDIER

